



COMPTE RENDU DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/07/2019

L'an deux mille dix neuf

Le 4 juillet à 20 heures trente

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 28 /06/ 2019

Étaient présents : CHAPLAIN Christian- GUITTON Mickaël - LAVENAC Marie- -ROYER Maximin- PASQUAY Michel -PROT Marc- DILLOT Jean-François- SEIXAS GOMES Bella.- GIRAUD Guillaume- CARON Jérôme -VEAU Danielle

Absents excusés : CAIGNOT Aurore (donne pouvoir à SEIXAS GOMES Bella.), de PAS Priscilla (donne pouvoir à M GUITTON) RICHARD Benoit (donne pouvoir à M PASQUAY)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : VEAU Danielle

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 16/05/2019
- Modification des statuts de la Cté Cnes Vallées du Clain
- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées du Clain dans le cadre d'un accord local avant le renouvellement général des conseils municipaux du mois de mars 2020.
- Changement de périmètre du syndicat des Vallées du Clain Sud pour intégrer la Cté de Cnes du Mellois pour la compétence GEMAPI
- Avenant convention « vision plus »parc éclairage public
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire 2019-2020
- Acceptation du CESU pré-financé pour le paiement de la garderie au Trésor public
- Informations et questions diverses

Rajout d'une délibération : contrat d'apprentissage

A l'unanimité le conseil municipal accepte le rajout de la délibération portant sur le recours à un contrat d'apprentissage.

1-Modification des statuts de la Cté Cnes Vallées du Clain

Considérant le **projet** de réalisation d'un théâtre de verdure sur la commune de Château-Larcher.

Considérant que pour réaliser ce projet, la Communauté de communes des Vallées du Clain doit procéder à une modification statutaire de ses compétences optionnelles relatives aux équipements sportifs et culturels.

Le conseil municipal décide par manque d'information et de précisions sur le projet (à 1 voix pour, 8 abstentions et 5 contre)d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain

2-Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la avant le renouvellement général des conseils municipaux du mois de mars 2020.

Considérant qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de communes un accord local, fixant à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Vivonne	4 318	6
Iteuil	2 930	4
Smarves	2 775	4
Nouaillé-Maupertuis	2 742	4
Nieul-L'Espoir	2 642	4
Roches-Prémarie-Andillé	2 015	3
La Villedieu-du-Clain	1 591	2
Marçay	1 160	2
Aslonnes	1 104	2
Fleuré	1 059	2
Château-Larcher	1 010	2
Vernon	696	2
Marnay	695	1
Marigny-Chemereau	604	1
Dienné	554	1
Gizay	389	1
Total popu/siège	26 284	41

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal refusent la répartition des sièges présentés dans le tableau :M le Maire attend une réponse de Mme La Préfète « qui le tiendra directement informé de la suite susceptible d'y être réservée. » après les courriers envoyés à M le Président de la République et Mme la Ministre de la cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales

3-Changement de périmètre du syndicat des Vallées du Clain Sud pour intégrer la Cté de Cnes du Mellois pour la compétence GEMAPI

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal vote le changement de périmètre.

4-Avenant convention « vision plus »parc éclairage public

Le Conseil Municipal, :

- est opposé à l'avenant à la convention Vision Plus et ne choisit aucune option complémentaire reprises dans l'annexe 2.
- n'autorise pas la signature par Monsieur le Maire de l'avenant à la Convention Vision Plus et l'annexe 2.

5-Tarifs scolaires pour l'année scolaire 2019-2020

M le Maire propose les tarifs scolaires 2019/2020 suivants :

Garderie matin : 0.93€

Garderie soir : 1.97€

Cantine enfant : 2.90 €

Cantine adulte : 4.80 €

Le transport scolaire du domicile à la navette d'école à école sera payé directement à la région par les familles selon un tarif basé sur le coefficient familial

La navette d'école à école est gratuite pour les familles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal votent les tarifs scolaires 2019/2020

6-Acception du CESU pré-financé

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide

1 - D'accepter à compter du 1er septembre 2019 les CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour la garderie municipale:

.2 – **D'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

7- Mise en place d'un contrat d'apprentissage

Le conseil municipal vote à l'unanimité (sauf 2 contre) à la mise en place d'un contrat d'apprentissage pour l'école et le périscolaire .La durée est de 2 ans à raison de 35h par semaine

Informations-questions diverses

- Travaux des halles terminés :coût : 77 313.36 € + caniveaux : 3 904.80 €
Subventions du département : 22 300.00€
- restauration de l'église : début des travaux : septembre
- travaux de voirie communale : Romegoux et sortie de Marnay VC n°4 jusqu'à la RD 144
- Achat d'une faucheuse et débroussailleuse
- devis plan de la commune avec tous les hameaux et les noms de rues:1 800€
- médaille d'honneur échelon argent (20 ans) pour 4 agents, chèque de 170€ de la part du Cnas
- école : achat d'un tableau : 535€ TTC
- chantier jeunes du 15/07 au 19juillet
- 247 chèques de 30€ distribués
- inauguration du Chêne Au Colombier dans le cadre « label arbre remarquable de France »
- flyer chemins de rando et cyclo à la mairie (5€)
- Visite mémorielle en hommage à Louis Cartron dont le nom est inscrit au monument aux morts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10

La secrétaire de séance
D VEAU